

### Testing, tri, pré-tri Covid

#### Règles générales à suivre pour les prestations d'un.e assistant.e

Un.e assistant.e en MG peut apporter une aide dans un centre de testing, de tri ou de pré-tri Covid.

- L'assistant doit marquer son accord, sur le principe et sur l'horaire de ces prestations particulières.
- Le Maître de stage doit également marquer son accord, sur le principe et sur l'horaire de ces prestations particulières.
- Les deux parties doivent être d'accord sur la manière dont ces prestations seront comptabilisées.
- Une convention doit être établie et communiquée à l'antenne universitaire du CCFFMG.
- L'assurance du CCFFMG couvre les prestations à condition que la convention ait été établie et transmise.

### Testing, tri, pré-tri Covid

#### Pas de rémunération supplémentaire pour les assistants pour ces prestations pendant la semaine

Pour les prestations **de semaine** dans un centre de testing, tri, pré-tri Covid, les heures prestées viennent en déduction des 38 heures d'activités cliniques. S'il y a des honoraires générés, à l'image de ce qui se fait pour les activités annexes, ceux-ci reviennent au Maître de stage, pour les raisons fiscales connues de tous.

### Testing, tri, pré-tri Covid

#### Rémunération supplémentaire pour les prestations pendant de week-end

Pour les prestations **de week-end** dans un centre de testing, tri, pré-tri Covid, une rémunération supplémentaire des assistants est possible.

- Les règles générales reprises ci-dessus restent d'application
- Ces prestations de week-end ne font pas partie des 38 heures cliniques à prester auprès du Maître de stage
- Ces prestations de week-end ne peuvent pas faire partie des 120 heures obligatoires à prester.
- **Règle d'or.** Pour les raisons fiscales bien connues, jamais de transfert financier du Maître de stage vers l'assistant.e. Le principe de base des flux financiers est donc le suivant : **a.** le centre de testing ou de tri rémunère le Maître de stage. **b.** le Maître de stage verse une contribution au CCFFMG (92 € par heure prestée par l'assistant). **c.** le CCFFMG rémunère ensuite l'assistant du même montant (en déduisant les cotisations ONSS).
- Le CCFFMG communiquera directement aux Maîtres de stage et assistant.e.s concernés les modalités à suivre pour la déclaration des heures prestées et la transmission des documents financiers.

### Testing, tri, pré-tri Covid

#### Prestations dans un centre de pharmacologie clinique (testing des médecins)

Ces prestations sont possibles dans des conditions à ce qui vient d'être décrit pour les prestations dans un centre de testing, de tri ou de pré-tri.